

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois d'octobre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Bernadette BOURCIER. Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Yves MARTINEAU. Mesdames Annick MENANTEAU, Julie MARIEL-GODARD, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU. Madame Marie RENOU pouvoir à Madame Laurence MARTINEAU. Madame Flora PRIEUR pouvoir à Madame Magali LOISEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Véronique BESSE.

N°09 : ORGANIGRAMME CIBLE DES EFFECTIFS DU CCAS. (Rapporteur : Magali LOISEAU).

Afin de mettre en adéquation les promotions et avancements de grade des agents avec les besoins de la collectivité tout en informant les agents des évolutions potentielles de leur poste en terme de carrière, un organigramme « cible » a été réalisé pour tous les services du CCAS. Ce document est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des services et de la réglementation sur les carrières. Il a été remis à jour suite à la révision du régime indemnitaire et notamment à l'identification plus précise des métiers composant le CCAS. Dès lors, il est proposé de mettre en place ce nouvel organigramme cible des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le budget principal et ses budgets annexes,

Vu les délibérations du 2 mars 2017 et du 27 juin 2019,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 29 septembre 2022.

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- valider l'organigramme-cible présenté en annexe,
- décider d'imputer les dépenses et recettes afférentes sur le budget du CCAS et ses budgets annexes,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer toutes les pièces relatives à cet organigramme-cible et notamment les arrêtés d'avancement de grade ou de promotion interne.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 21/10/22

Publié électroniquement le : 21/10/22

Véronique BESSE,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

